

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 10 (1982)

DOI: 10.11588/fr.1982.0.51148

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Reinhold KAISER, *Bischofsherrschaft zwischen Königtum und Fürstenmacht: Studien zur bischöflichen Stadtherrschaft im westfränkisch-französischen Reich im frühen und hohen Mittelalter*, Bonn (Röhrscheid Verlag) 1981, 710 p. (Pariser Historische Studien, 17).

L'ouvrage de M. Reinhold Kaiser, dont il est ici rendu compte, aborde l'étude des pouvoirs temporels détenus par les évêques dans leur cité, depuis l'époque mérovingienne jusqu'au temps de leur principale affirmation (soit à peu près du milieu du X<sup>e</sup> s. à la fin du XII<sup>e</sup> s.), à l'échelon du royaume de France occidentale, et offre une synthèse détaillée qui n'avait jamais encore été entreprise. La question, ainsi délimitée, a déjà suscité une abondante bibliographie, mais moins pour elle-même que par des biais, histoire ecclésiastique générale ou histoire urbaine. En effet, depuis que l'historiographie de la « bourgeoisie conquérante » avait vu dans le phénomène l'un des obstacles majeurs aux « révolutions » communales, le sujet s'est ressenti pendant tout le XIX<sup>e</sup> s., en bien comme en mal, de l'intérêt porté à l'histoire communale, quand ce n'était pas des polémiques sur le temporel de l'Eglise. Le renouveau de l'histoire communale, à la fin du siècle, suscita de nombreuses monographies, qui vinrent brosser un tableau des pouvoirs des évêques dans leur cité, comme cadre de la naissance de la commune. Dans la même ligne, des synthèses régionales d'histoire traitèrent du problème, comme celles de F. Vercauteren pour la province de Belgique Seconde ou d'A. Dupont pour la Narbonnaise Première. D'autres problématiques sont venues enrichir l'approche de la question: nouvelles études d'histoire urbaine et recherches topographiques toujours plus poussées, examen de la situation à l'époque mérovingienne, recherches prosopographiques menées du Bas-Empire à l'époque carolingienne,<sup>1</sup> mais aussi recherches sur le pouvoir royal et seigneurial; les historiographies allemande et, plus encore, italienne ont esquissé des synthèses, où le problème des « origines », jusqu'au X<sup>e</sup> s., est souvent demeuré prédominant;<sup>2</sup> de nouvelles études régionales et locales ont approfondi la question; ce renouveau s'est plus spécialement fait remarquer pour les régions méridionales du royaume de France, où il est venu rejeter, en ce domaine comme en d'autres, le monopole historiographique, au moins apparent, du Nord du royaume.<sup>3</sup>

M. Kaiser, après avoir poursuivi des recherches, en particulier, sur les villes de Soissons et de Laon et sur les concessions aux églises épiscopales d'immunités, de monnaies et de tonlieux, a donc abordé l'ensemble de la question dans une thèse d'habilitation soutenue à l'Université de Bonn en 1978–1979, aujourd'hui publiée pour la partie concernant le royaume de France et excluant ses recherches actuelles sur le royaume de Bourgogne et sur les pays rhénans.

Quelques chiffres dispenseront d'une plus longue présentation: après une quarantaine de pages consacrées aux sources imprimées – seules accessibles à une si large synthèse – et à la bibliographie, viennent près de six cents pages de texte, assorties de plus de trois mille notes, souvent développées, et trente six reproductions de plans, suivies d'un index.

Une première partie (p. 55–112) est consacrée aux « fondements mérovingiens et carolingiens »; viennent ensuite les monographies (p. 113–623), disposées selon un plan régional heureusement délimité et pourvues, à chaque étape, de synthèses partielles; la plupart des régions choisies s'imposaient d'elles-mêmes comme cadres de principautés laïques (Bretagne, Normandie, zones soumises aux princes d'Auvergne-Poitou, Gascogne, zones soumises aux comtes de Toulouse, Bourgogne, Champagne); les évêchés d'entre Seine et Loire et ceux du

<sup>1</sup> Citons les études de C. Brühl, D. Claude, E. Ewig, M. Heinzelmänn, F. Prinz, J. Semmler, etc.

<sup>2</sup> Il faut renvoyer, en particulier, aux études parues dans les deux volumes: *Vescovi e diocesi in Italia nel Medioevo (sec. IX–XIII) ...*, Padoue 1964 (*Italia sacra*, 5), et: *I poteri temporali dei vescovi in Italia e in Germania nel Medioevo ...*, *Annali dell' Istituto italo-germanico in Trento*, n° 3, Bologne 1979.

<sup>3</sup> Ainsi A. Castaldo (Agde), J. Caille (Narbonne), P. Peyvel (Le Puy), H. Vidal (Béziers), etc. L'étude de la seigneurie épiscopale du royaume de France a reçu deux récentes « défenses et illustrations »: Y. SASSIER, *Recherches sur le pouvoir comtal en Auxerrois ...*, Auxerre 1980, p. XII–XVI, et J. P. POLY, E. BOURNAZEL, *La mutation féodale ...*, Paris 1980, p. 100–101.

domaine royal (dans son extension de la fin du XI<sup>e</sup> s.) sont ensuite regroupés de même que, last but not least, la province ecclésiastique de Reims et son appendice traditionnel de Langres. L'étude s'achève par une courte conclusion générale (p. 624–633) et un utile index des noms propres. L'exposé des monographies emprunte des lieux de passage obligés, déjà présents dans l'étude de F. Vercauteren et, de fait, indispensables: traditions romaines, évolutions de la topographie depuis le Bas-Empire et des forces urbaines, etc. On voit donc combien, par delà ses objectifs propres, l'étude sera de consultation commode pour toute recherche d'histoire urbaine. Quant au choix systématique de plans du XIX<sup>e</sup> s., il gagne en exactitude ce qu'il perd un peu en clarté; la reproduction de plans plus anciens, soumis à critique, mais faisant ressortir plus clairement les grands traits de la topographie médiévale, ou encore celle de simples plans schématiques, eût peut-être été d'un abord plus aisé au lecteur non averti de l'ensemble des cas.

La partie consacrée aux époques mérovingienne et carolingienne, outre d'utiles précisions, peut s'appuyer sur d'importants travaux récemment menés et en partie cités plus haut. La synthèse y est faite de plusieurs phénomènes aujourd'hui mieux mis en lumière: étendue des »pouvoirs civils« des évêques mérovingiens, allant pour les plus fortunés jusqu'à la constitution d'entités territoriales (Savaricus d'Auxerre), appuyées sur une position déjà prééminente dans la cité, mais aussi sur son extension au plat-pays, sur l'importance des attributions civiles, comme on le voit dans le cas de Didier de Cahors,<sup>4</sup> et sur une grande puissance matérielle et militaire; reprise en main amorcée par Charles Martel (qui coïncide, comme l'a fait remarquer C. G. Mor, avec celle qu'effectue en Italie du Nord Liutprand) et poursuivie par ses successeurs; fondements du »Reichskirchensystem« carolingien (*divisiones inter episcopatum et comitatum*, compensée par un partage de revenus entre l'évêque et le comte – par exemple, le partage généralisé du tonlieu selon l'interprétation d'un diplôme pour Nantes: p. 111 et 131–133 –, imposition du *servitium regis*, exemptions, immunités et concessions, institution des avoueries et vidamies), avec, déjà en germe, les causes de son effritement ultérieur (exercice actif de l'immunité et des concessions de monnaie et de tonlieu); cet effritement commence à se manifester dès Charles le Chauve, à partir duquel s'affirme, selon une expression de l'auteur, »die Bischofsherrschaft als eine Form der nichtköniglichen Herrschaft«.

S'ouvrent alors de nouvelles voies à l'affirmation du pouvoir épiscopal, dont la variété impose le morcellement de l'exposé en monographies et aboutit à la conclusion, connue d'avance, qu'il est impossible de dégager un schéma uniforme. Cette affirmation va de l'exercice de quelques droits temporels, morcelés ou concentrés sur une portion du territoire urbain, jusqu'à la détention du pouvoir temporel dans sa plus haute expression (évêché-comté, mis à part les cas d'union personnelle et donc temporaire: Chalon, Chartres, etc.), ou à l'inféodation du comté par l'évêque, phénomène souvent plus tardif et abordé avec nuances par l'auteur (Auxerre, Amiens, Soissons). Il est bien sûr exclu de rendre compte de chacune des monographies. Mis à part leur intérêt propre, le principal apport de la méthode de l'auteur réside avant tout dans le fait qu'il dépasse (enfin, pourrait-on dire, si d'autres travaux ne l'avaient fait) le stade utile, mais combien insuffisant, de l'énumération des diplômes concédés et de la comptabilité des »victoires« épiscopales, pour se dégager de la vision figée qui fut donnée a posteriori du phénomène, et faire ressortir le caractère complexe et essentiellement mouvant de la puissance temporelle des évêques, dans son exercice comme dans son évolution chronologique et sa variété régionale. Dès lors, l'étude se déplace du simple constat à l'analyse des rapports de force. Comme le souligne le titre de l'ouvrage et sa méthode, par delà les siècles, l'historien retrouve le point de vue désabusé mais savoureusement exprimé, du rédacteur des *Actus pontificum* du Mans, qui écrivait: *duo*

<sup>4</sup> Il est d'ailleurs intéressant de confronter les divergences d'interprétation entre F. PRINZ, *Die bischöfliche Stadtherrschaft ...* (Hist. Zs. 217, n° 1, 1974, passim) et J. DURLIAT, *Les attributions civiles des évêques mérovingiens ...* (Annales du Midi 91, n° 143, 1979, p. 237–254), non cité par l'auteur.

*grossi non possunt in uno sacco conversari* . . . le problème est bien là, même si une étude plus poussée est nécessaire.

Dans cette optique, l'auteur ne cesse de relever les fluctuations, les nuances, les hésitations: les succès les plus marqués et les plus précoces sont remportés dans la province de Reims, et pas partout, mais aussi au Puy; une évolution a priori favorable au X<sup>e</sup> s. à Clermont ou à Nantes n'aboutit pas; dans le Sud-Ouest, la fusion de l'*episcopatus* dans le *comitatus* (Gascogne, région de Narbonne, etc.) et la mainmise laïque diffèrent l'évolution, qui n'aboutira vraiment pour certains évêques qu'avec la Croisade Albigeoise, et jamais pour bien d'autres; il y a aussi des zones de constante subordination de l'épiscopat (Normandie) ou de reprise en main laïque plus tardive (Bretagne, comtes de Toulouse). Dans certains cas, les plus favorables, les évêques, à des moments différents, mettent à profit un »vide du pouvoir« (Machtvakuum): c'est le cas à Laon à la fin du X<sup>e</sup> s., à Beauvais dans les premières décennies du siècle suivant, au détriment, là du roi, ici du comte. Ainsi se trouve posé, dans toutes ses implications et jusque topographiques, le problème de la présence et de la représentation du pouvoir laïque (royal, comtal, etc.) dans la cité. Mais ne devrait-on pas descendre d'un échelon au moins dans la société urbaine, en dépit des lacunes de la documentation? Plus largement en effet, il faut en arriver aux »réseaux de clientèles« (G. Rippe pour Padoue) qui se tissent et se défont. Il n'y a pas à la progression du pouvoir épiscopal qu'un seul intéressé, saint patron ou prélat: il y a des familles qui, dans le nord de la France, à la fin du X<sup>e</sup> s., peuvent également choisir l'avouerie comme tremplin; à tel point que, dans certains cas, la prétendue victoire de l'évêque n'entraîne pas à long terme d'accroissement marqué de ses pouvoirs matériels. Et si, dans un premier temps, la dislocation de grandes principautés et l'échec de tentatives de »concentration territoriale« (P. Feuchère) profitent souvent à des évêques dont l'action est bien circonscrite de par sa nature même et qui concentrent les fidélités à leurs côtés, la dislocation du *pagus* portera à son tour de rudes coups à leur puissance. D'ailleurs, et même en cette province de Reims apparemment bénie, l'évolution n'est pas aussi favorable partout: sans parler des cas de Soissons et d'Amiens (pouvoir sur un quartier et inféodation du comté, qui ne s'affirme qu'à la fin du XI<sup>e</sup> s. ou au début du XII<sup>e</sup> s.), l'évêque de Châlons, pourtant futur »évêque-comte«, voit encore dans les années 1060 les successeurs du comte actifs dans les faubourgs et dans ce qu'on est bien tenté d'appeler le *contado*. Que dire, pour le reste de la France, du nombre de cités où des dynasties vicomtales tiennent bon?

Au fil de son exposé, l'auteur attire l'attention sur des phénomènes particulièrement importants et mieux documentés dans tel ou tel cas: sous peine, certes, de quelques redites, ils auraient peut-être encore gagné en force à être systématiquement repris au moment des conclusions générales. Il en va ainsi de l'importance du rôle qu'ont pu jouer certaines fondations monastiques suburbaines; de l'utilisation des mouvements de paix (dans le Sud-Ouest, où, sans parler de son importance militaire, elle aboutit à la levée de pezades . . . qui à Lodève financeront le rachat de droits comtaux; mais aussi plus au nord, où l'on connaît l'importance du phénomène à Bourges ou dans le serment de paix des évêques de Beauvais et Soissons); de l'influence des mouvements de réforme qui, certes, permettent une dissociation théorique spirituel-temporel et clarifient la situation, mais assurent avant tout une reprise en main de toutes sortes de pouvoirs et prérogatives, tout en contenant en germe de nouvelles difficultés; des rapports de force entre les différentes composantes de la société urbaine, comme l'auteur en expose pour Le Mans; du problème, qu'il aborde avec nuances, de l' »exemple ottonien« (alors que la concession de 940 pour Reims<sup>5</sup> n'a rien d'ottonien, et pour cause): par contrecoup se trouve d'ailleurs posé le

<sup>5</sup> La concession du *comitatus* de Reims à l'archevêque par le roi en 940, attestée par Flodoard, a été suspectée par M. BUR (La formation du comté de Champagne . . ., Nancy 1977, p. 178-179), dont les arguments ont été réfutés par Y. SASSIER (op. cit. n. 3, p. XII-XIII, note 12).

problème de l'interprétation du « système » ottonien lui-même . . . Quant à la question du rôle de la royauté, d'autres nuances sont nécessaires; si les derniers carolingiens s'appuient sur Laon et Reims, c'est bien le roi Robert à qui Adalbéron arrache l'*arx* de Laon, et qui ne peut la lui reprendre. Sorti de l'étroit domaine royal, il ne faut pas négliger un processus de rétablissement de l'influence royale après une période de flou, que la liste des « évêchés royaux » tend à recouvrir d'une paisible uniformité. Plus au sud, Louis VII a tout intérêt à jouer la carte épiscopale, et, entre les deux régions, que de nuances! Il en va de même encore pour la question de « évêchés-comtés », où manque toujours une étude d'ensemble: l'auteur détruit à juste titre la légende de l'« évêché-comté » de Lisieux; ici encore (et l'historiographie qui se développe sur ce point à la fin du XII<sup>e</sup> s. n' est pas pour simplifier la tâche), il faut distinguer entre la vision qu'une époque entretient d'elle-même et du passé, et les aboutissements effectifs de l'évolution antérieure.

Dans cette diversité régionale, l'auteur parvient à dégager des synchronismes qui sont à noter, et un certain nombre de constatations générales. Il en va ainsi, par exemple, du tournant essentiel qu'a souvent représenté la seconde moitié du X<sup>e</sup> s.; de même, comme l'auteur l'avait déjà souligné dans d'autres publications, l'importance des droits concédés dès l'époque carolingienne, et ce, souvent pour compenser d'autres pertes: l'immunité, la protection royale, les revenus abandonnés du tonlieu et de la monnaie, passent d'une acception passive à un exercice effectif, qui développe l'« administration » épiscopale – sans parler d'autres profits, matériels ou symboliques, ou de la modification du statut d'une partie de la population urbaine. Bref, de simple dotation, ces droits deviennent de nouveaux ressorts de la progression du pouvoir épiscopal. L'auteur évoque également l'importance de la tradition carolingienne dans la province ecclésiastique de Reims, qui permettra ensuite un « jeu en commun » entre le roi et les évêques: les éléments du système ottonien ne pourront s'y adapter qu'avec une royauté plus forte.

On mesure donc, au travers de cette évocation, l'importance du chemin parcouru grâce à cette synthèse. L'ampleur des questions abordées incite par contrecoup à s'interroger sur leur délimitation. L'étude de la seigneurie épiscopale n'est pas une fin en soi – et la seule impossibilité à fournir autre chose qu'une série de monographies et la constatation de synchronismes régionaux le prouve. Aussi bien pour approfondir l'examen du poids du pouvoir épiscopal, que pour déboucher sur des liaisons plus générales, il sera indispensable d'étendre le champ de l'enquête au plat-pays environnant la cité: réseaux de clientèle, comme P. Peyvel et G. Rippe en ont étudiés pour Le Puy et Padoue, et que la diplomatie épiscopale, en particulier, permet de saisir plus longtemps que la diplomatie royale; liens entre les *familiae* de la cité et du plat-pays; part respective des deux zones dans les séjours de l'évêque et dans ses revenus, disons, plus largement, dans le complexe de pouvoirs où se fondent revenus matériels, prérogatives de tous ordres, exercice de la puissance, et jusque dans ses aspects les plus « spectaculaires », comme le pillage, fait au nom du droit de visite, des celliers monastiques par la « tourbe » clinquante qui vit autour du prélat. La seigneurie épiscopale n'est jamais qu'une modalité de la seigneurie, et l'on y retrouvera sans peine et sans surprise, à certaines adaptations près, toutes ses manifestations.<sup>6</sup> Mais c'est sans doute encore une qualité de cette étude que de faire mesurer le chemin qui reste à parcourir . . .

Olivier GUYOTJEANNIN, Paris

<sup>6</sup> Pour le diocèse de Cambrai, cf. l'analyse donnée de la progression du pouvoir épiscopal à partir de noyaux protégés par l'immunité (Le Cateau, etc.) par le chanoine H. PLATELLE, dans le cadre de l'ouvrage consacré aux diocèses de Cambrai et Lille (Paris 1978).